



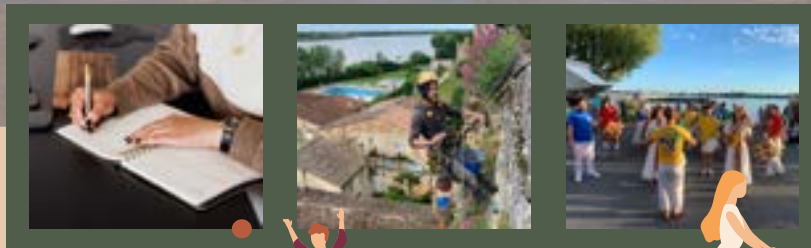
LIVRET D'ACCUEIL

TOUS LES SERVICES DE VOTRE COMMUNE



*Bienvenue
à*

BOURG



2024 / 2025



Sommaire

PAGES

4 & 5

Pour vous accompagner au quotidien
Quelques chiffres administratifs

6 & 7

Découvrir la ville de Bourg
et son patrimoine – Son histoire

8 & 9

Patrimoine et lieux emblématiques

10 & 11

Les élus et le personnel municipal

12, 13 & 14

Les services publics

15, 16 & 17

Les démarches administratives

18 & 19

Urbanisme

20

Les locations de salles

21

Les équipements et services

22

Les équipements «Petite enfance
et vie scolaire»

23

Les commerces et marchés

Les transports

24 & 25

La collecte des déchets

26 & 27

Informations pratiques

28

Abécédaire des actions citoyennes

29

La vie associative

30 & 31

Les festivités locales



Bienvenue
à Bourg sur Gironde !



Vous venez de vous installer dans notre beau village
et nous en sommes ravis.

Ce livret d'accueil, non exhaustif, a été élaboré à votre attention afin de faciliter vos démarches et votre intégration.

Vous y trouverez un peu d'histoire, diverses informations et les coordonnées des services publics, sociaux, médicaux et des établissements scolaires.



Les nombreuses animations municipales qui jalonnent l'année sont autant de moments de convivialité pour favoriser rencontres et échanges. Le riche tissu associatif apporte, quant à lui, dynamisme et diverses possibilités de pratiquer des activités sportives, ludiques ou culturelles.



BOURG est aussi un pôle touristique majeur avec l'implantation d'un Office de Tourisme actif qui développe beaucoup d'activités autour de la découverte de ce village ancien.



Rattachée à la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais, Bourg bénéficie de certains avantages de cette structure intercommunautaire.

Le personnel municipal et vos élus sont à votre écoute pour répondre aux questions que vous ne manquerez pas de vous poser.

J'espère que vous saurez apprécier notre commune mais aussi, et surtout, que vous vous y sentirez bien.

Le MAIRE

Pour vous accompagner au quotidien



Nous sommes heureux de vous accueillir à Bourg sur Gironde.

Ce livret d'accueil a pour objectif de vous présenter notre commune. Vous y découvrirez les nombreux services communaux et intercommunaux à votre disposition, les numéros utiles, les associations...

Mais aussi l'histoire de Bourg, ses monuments, ses festivités locales. Toutes ces informations seront certainement utiles à votre installation et à vos premières démarches.



Quelques chiffres administratifs

Maire : Pierre Joly
Code postal : 33710



DÉMOGRAPHIE

Gentilé : Bourquais(se)
Population municipale : 2 305 hab. (Recensement 2023)
Densité : 216 hab./km²
Population agglomération CDC Grand Cubzaguais : 36 223 hab. (2019)

Type : Commune rurale
Unité urbaine : Bourg (ville-centre)
Intercommunalité : Communauté de communes du Grand Cubzaguais
Aire d'attraction Bordeaux (commune de la couronne)

ÉLECTIONS

Départementales : Canton de l'Estuaire
Législatives : Onzième circonscription



Pays : France
Région : Nouvelle-Aquitaine
Département : Gironde
Arrondissement : Blaye

GÉOGRAPHIE

Coordonnées : 45° 02' 27" nord, 0° 33' 22" ouest
Altitude : Min. 1 m - Max. 81 m
Superficie : 10,54 km²



Découvrir la ville de Bourg et son patrimoine - Son histoire



L'estuaire de la Gironde et ses rivières constituent très tôt un axe de communication et d'échange commercial entre la façade atlantique et l'intérieur du continent.

La réputation d'abondance et de bien vivre lui fut souvent attachée et déchaîna toujours des envies et des appétits. Bourg est couvert des témoignages de ce riche passé.



Placée à l'origine au confluent de la Dordogne et de la Garonne, notre ville a joué un rôle fort dans l'histoire régionale tant sur le plan commercial que dans les faits de guerre.

Tout d'abord centre commercial très important, elle devient par la suite une ville fortifiée. Au début du V^{ème} siècle, les Visigoths envahissent l'Aquitaine, et s'établissent très fortement à Bourg.

La ville de Bourg sur Gironde, fondée par la famille Paulina au IV^{ème} siècle et souvent visitée par nos suzerains (Charles VII, Charles IX, Louis XIII, Louis XIV), suscite l'intérêt des touristes depuis plus d'un siècle : « Du lieu appelé Citadelle, écrivait J. Arago, le paysagiste peut enrichir ses cartons d'un site imposant auquel peu doivent être comparés ». Mais le fleuve majestueux, l'horizon immense et la végétation riante et vigoureuse ne doivent pas faire illusion : cette localité a toujours été une cité guerrière.



Vue sur la Dordogne depuis la place du District.



Fortifications vues depuis le camping



Dès la fin du IV^{ème} siècle, elle était fortifiée, mode d'habitat transitoire entre la villa gallo-romaine et le château féodal et elle devint une véritable forteresse au moment des grandes invasions, érigée en propriété royale au VIII^{ème} siècle (avec l'église et l'Abbaye de Saint-Vincent en son sein) ; mais après le passage des Normands, on consolida encore ses murs d'enceinte. Passée sous la domination anglaise après le divorce de Louis VII et le mariage d'Éléonore de Guyenne, elle fut le bouclier de Bordeaux pendant trois siècles, place de guerre très sollicitée par les deux puissances ennemies.

Il serait fastidieux d'énumérer ici les sièges, affrontements, combats divers, ainsi que les réparations de l'Abbaye et des fortifications auxquels elle dut faire face pendant toute cette période. Les campagnes du duc d'Orléans, du duc de Bourbon, des Anglais qui reconquirent la Guyenne, la bataille de Castillon ainsi que les guerres civiles et religieuses ensanglantèrent la région... Au point que la ville de Bourg fut exemptée de la taille pour un an (1571) et dut rester en alerte pendant des années, frappée, de surcroît par « la catastrophe du 1er février 1595 » : l'effondrement de l'église de l'Abbaye de Saint-Vincent...

Sans oublier les violences de la Fronde, Bourg livrée aux Espagnols, puis investie par les troupes royales (1653), avant de voir ses murailles démantelées et ses pièces de canon enlevées (1665). Dès lors, son rôle immémorial de poste avancé, élément fort de la stratégie régionale, avait cessé, mais son combat continua pour « les vieilles libertés provinciales contre le pouvoir central », elle accueillit la Révolution avec joie, en évitant bien des excès, et après la chute de l'Empire, « tout se transforme à Bourg ».



Rue de l'Esconge descendant vers le parc du même nom.



Patrimoine et lieux emblématiques


Enceinte médiévale


- Porte de la mer 13^{ème}
- Porte de Blaye
- Porte de la retraite ou des Espagnols, rempart Ouest
- Intérieur de la source du port.
- Tour sur les Allées Daleau.

Maisons remarquables

- Maison Besson
6 place de la Libération - Fillatreau
6 mascarons en façade
- Maison Derouineau
13 Place de la Libération
3 mascarons en façade
- Maison Auriat
6 rue Valentin Bernard
4 mascarons en façade
- Maison de la Presse
31 rue Valentin Bernard
3 mascarons en façade
- Maison Noble d'Esonge
Impasse de l'Esonge (façade ouest)
- Maisons Birot-Meneuvrier
56 et 57 rue Valentin Bernard
- Maison 8 rue de l'Amiral Besson

À noter

-  5 escaliers reliant le port et la ville basse à la ville Haute :
Escaliers du Roy
Escaliers de la Goutinière
Escaliers de la Source
Escaliers des Salargues
Escaliers des Charpentiers

-  4 points de vue à 180° sur la Dordogne et l'Entre-deux Mer :
La Citadelle
Le District
Le dessus de la porte de la mer
L'Eperon



Monuments historiques

- | | | |
|---|---|---|
| <p>1 XII^e : Crypte de la Libarde</p> <p>2 XVII^e : Ancienne Maison Noble de Langon, façade et vestige d'escaliers au nord. Couvent des Ursulines, Musée Maurice Poignant. : ND Couvent des Récollets.</p> <p>3 Souterrain cavalier, salle des gardes, pigeonnier.</p> <p>4 2 Verreries Royales au port</p> <p>5 XVIII^e : Abbaye Cours de l'Abbaye et Maison de François Daleau</p> <p>6 Chartreuse de la Citadelle. Musée de la voiture à cheval.</p> | <p>7 Hôtel de la Jurade. Maison Marie Brizard.</p> <p>8 XIX^e : Le Lavoir</p> <p>9 Porte de la Goutinière et rue du Château Vieux.</p> <p>10 Église Saint Géronce.</p> <p>11 Vierge des marins au Port</p> <p>12 La halle</p> <p>13 Chêne vert remarquable</p> <p>14 Plantation de l'orme du District</p> <p>15 Le Puits artésien</p> <p>16 Installation des canons</p> | <p>17 XIX^e : exploitation des carrières sous la Citadelle comme champignonnières, puis cave de champagnisation</p> <p>18 Maison Mauresque</p> <p>19 Tables d'Orientation</p> <p>20 Stèle de François Daleau</p> <p>21 Stade Léo Lagrange</p> <p>22 Monuments aux morts</p> <p>23 Seconde guerre mondiale : Guérite, Cuves à pétrole</p> |
|---|---|---|



Blason de la ville de Bourg



Vue du village depuis la Dordogne

Les élus

PIERRE JOLY

Maire
Commission Grands projets-finances

Christelle GRILLET

Première adjointe
Commission Enfance et Éducation

Yves VEYRY

Deuxième Adjoint
Commission Communication et Participation Citoyenne

Laurence DARHAN

Troisième Adjointe
Commission Gestion des Affaires Sociales, Solidarité et Jeunesse

Florent DOTTO

Quatrième Adjoint
Commission Economie, Tourisme

Stéphanie GRIMARD

Cinquième Adjoint
Commission Voirie, Bâtiments communaux, Patrimoine et Urbanisme

Alain GARCIA

Conseiller Municipal

Joëlle GUIGOU

Conseillère Municipale

Nadine MAGUIS

Conseillère Municipale Déléguée
Commission Finances

Cécile SEGUIN

Conseillère Municipale Déléguée
Commission associations culturelles et sportives, animation et culture

Xavier SANGUIGNE

Conseiller Municipal

Frédéric MOREAU

Conseiller Municipal

Valérie BIGLIARDI

Conseillère Municipale

Arnaud BARBERY

Conseiller Municipal
Gestion du port

Emmanuelle PHOTSAVANG

Conseillère Municipale

Ghyslaine BARRIÈRE

Conseillère Municipale

Emeline PELEAU

Conseillère Municipale

Thierry TRICOT

Conseiller Municipal

Julien NOEL

Conseiller Municipal



Le personnel municipal

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Arnaud CHAMINADE

SERVICE ADMINISTRATIF

Isabelle DUTRUCH

Responsable Administrative, Chargée urbanisme, Ressources Humaines, comptabilité, formation.

Laurence BERTRAND

Service Population, chargée de l'Etat Civil, cimetière, élections, affaires scolaires.

Marion AGUADO

Agent d'Accueil, chargée des relations avec les associations.

SERVICES TECHNIQUES

Yannick DUMAIL

Responsable technique

Christophe VEZARD

Serge BERNARD

Frédéric BLANC

Grégory DÉSERT

Stéphane LUMINEAU

Jean-Luc PIOCHAUD

Bertrand URIOS

Jordane AMBLARD

GARDE COMMUNAL

Cédric GARNIER

SALLES COMMUNALES

Salle de la Citadelle, Salle des Chais de Portier

Frankie TEYSSENDIE

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Sarah TUJAS

Valérie SOLBES

Sandrine ARRIGHI

Stéphanie RENAUD

Patricia MANON

CANTINE ÉLÉMENTAIRE & MATERNELLE

Muriel NOEL

Sarah TUJAS

Fabienne GAILLARD

Virginie GUITTONNEAU

ATSEM ÉCOLES

Sophie LARDIT

Sophie VENANCIE

Coralie BARDOU

ANIMATION PÉRISCOLAIRE

Christelle CABAROUY

Erika LARNAUDIE

Catherine ARIAS

CULTURE

MUSÉE

Sylvie AUDUTEAU

Philippe PINIER

+ bénévoles

BIBLIOTHÈQUE

Amaya FORT

+ bénévoles

CAMPING MUNICIPAL

Stéphanie RENAUD

Jean-Luc PIOCHAUD

Parc de la Citadelle



La villa Mauresque



Bassin romain



MAIRIE

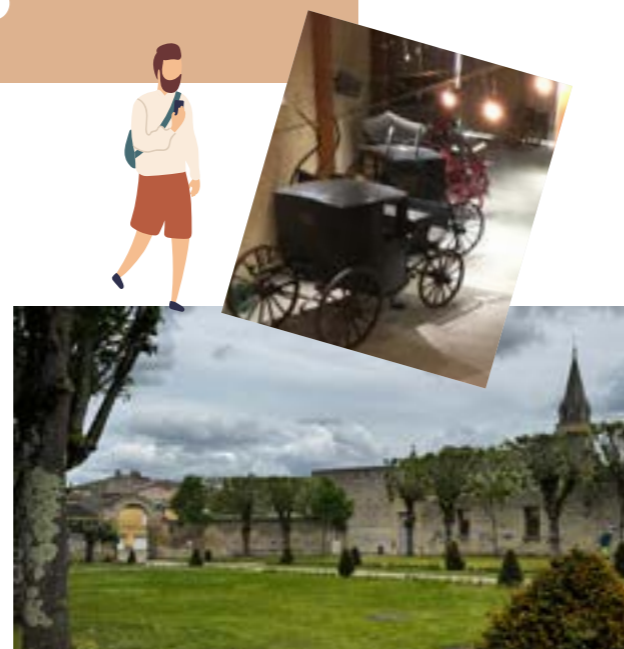
1 rue du Château Vieux 3710 Bourg
Bureaux ouverts
les lundis et jeudis de 9h à 17h,
les mardis, mercredis, vendredis
et samedis de 9h à 12h.
05 57 68 40 04
accueil@bourg-gironde.fr



PISCINE INTERCOMMUNALE

Une piscine intercommunale chauffée au pied des remparts vous accueille durant la période estivale.

Quai des Verreries
Tél : 05 57 43 85 18



MUSÉE DE LA CITADELLE « SOUTERRAINS ET CALÈCHES »

MUSÉE DE LA VOITURE À CHEVAL - MUSÉE DE FRANCE

Parc du Château de la Citadelle

05 57 68 23 57

musee@bourg-gironde.fr

Le Musée de la Citadelle de Bourg - Souterrains et Calèches - est ouvert tous les jours du 15 avril au 30 septembre puis les week-ends du mois d'octobre.

Les visites guidées de 1h15, comprenant l'histoire de la Citadelle de Bourg, les descriptions et explications des voitures à cheval, la descente dans le souterrain cavalier du 16e siècle et la visite de l'intérieur de l'une des sept cuves à pétrole de la Seconde Guerre mondiale en bas de la falaise et leur histoire, ont lieu à : 10h00, 11h30, 14h00, 15h30 (sauf le dimanche, horaire réservé par les croisiéristes) et 17h00.

Prévoyez de réserver par téléphone.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE PIERRE BOYRIES

mail : bibliotheque@bourg-gironde.fr

Place Jeantet

Ouverture lundi de 14h à 18h, le mercredi de 15h à 19h
et le vendredi de 14h à 18h.

Pendant les vacances scolaires : le mercredi de 15h à 19h.

05 57 68 20 26



Envie de rêver ? de s'informer ? de discuter ? de lire ? de jouer ?

Amaya, Danielle, Janine et Damien vous accueillent et vous conseillent.

La bibliothèque municipale est située Place Jeantet, à proximité des écoles maternelle et élémentaire Gabrielle Dumontet et du collège Jacques Prévert.

Lieu de culture, lieu d'ouverture sur le monde, la bibliothèque de Bourg, ouverte à tous, vous propose

pose des collections et des espaces de lectures très variés.

L'espace des enfants, avec ses fauteuils, ses bacs pour aller à la découverte d'albums, de contes, de bandes dessinées, et ses étagères pour dénicher romans, documentaires... Plus de 2000 références vous attendent !

L'espace ados et jeunes adultes, qui vous propose de découvrir la littérature jeunesse et les mangas...

L'espace adultes, avec ses 3000 références, vous invite à rêver, à saliver, à jardiner, à décorer, à voyager avec documentaires et romans, mais aussi à frissonner, à enquêter avec les polars ainsi que les bandes dessinées et les mangas adultes.

Bref, 6000 ouvrages pour petits et grands, sont à découvrir à la bibliothèque. Certains, grâce à la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Gironde, sont renouvelés régulièrement, c'est-à-dire 200 livres par mois, et bien évidemment les nouveautés acquises tout au long de l'année.

Sans oublier, les jeux et les ressources numériques...

Une inscription est nécessaire pour emprunter des documents et avoir accès aux ressources numériques sur <https://biblio.gironde.fr/>.

Animations

Tout au long de l'année, l'équipe de la bibliothèque municipale vous donne rendez-vous pour des animations destinées à tous les publics : Rencontres d'auteurs, expositions, des Doudous et des Livres : animation 0-3 ans autour du livre, LIRE élire...

Pour découvrir le programme des animations, des activités, les coups de cœur, les nouveautés... rendez-vous à la bibliothèque.



La fontaine au pied
des escaliers



Les services publics

CANTINE SCOLAIRE

Place Jeantet
05 57 68 22 67
05 57 68 43 71

GROUPE SCOLAIRE GABRIELLE DUMONTET

2 place Jeantet
Directeur : Madame Anne-Sophie RENAUD
05 57 68 44 22

COLLÈGE JACQUES PRÉVERT

2 rue des écoles
Principal : Monsieur PERUCH
05 57 68 46 10

OFFICE DU TOURISME

1 place de l'Éperon
05 57 68 31 76

MAISON DES SERVICES AU PUBLIC

Communauté de Communes – 8, le Mas
Renseignements sur jours et heures d'ouverture disponibles en Mairie.

Office du tourisme



Entrée de la Cyberbase



CYBERBASE

Aide aux formalités par Internet
Si vous n'êtes pas équipé, non connecté à internet ou peu habitué à l'usage d'un ordinateur, un point numérique est mis à votre disposition.

LA POSTE

Place de l'église
Ouverte du mardi au samedi de 9h à 11H30
05 57 94 03 60

MAISON DE RETRAITE

Les terrasses de Bellerogue
05 57 94 15 00

PRESBYTÈRE

Père Francis BECK et Père Joseph BATWARE
20 rue Saint Romain 33390 BLAYE
05 57 42 23 37

CIMETIÈRE

Rue Flandres Dunkerque
Pour les demandes d'informations, contacter le service cimetière de la Mairie.

SIAEPA

Syndicat Intercommunal mixte d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement des Coteaux de l'Estuaire. www.siaepa-coteauxestuaire.fr



La citadelle

Les démarches administratives

ÉLECTIONS

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales en remplissant le cerfa n°12689*02 et fournir un justificatif de domicile et la copie de votre carte d'identité en cours de validité.

Les bureaux de vote se trouvent à la salle des Chais de Portier.

Démarche possible sur www.service-public.fr.
Renseignements auprès du service élections au 05 57 68 40 04.

ÉTAT CIVIL

ACTES DE NAISSANCE, MARIAGE, DÉCÈS (EXTRAITS ET COPIES)

Déclaration de décès

À effectuer dans les 24 heures suivant le décès, à la mairie du lieu de décès, sur présentation du certificat de décès et du livret de famille du défunt ou d'une pièce d'identité du défunt.

Demandes et extraits d'acte

Si vous êtes né(e), êtes marié(e) à Bourg ou souhaitez demander un acte de décès survenu à Bourg.

Duplicata de livret de famille

Demande à faire à la mairie du domicile sur pré-

sentation d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois.

CONSULTATION DES ARCHIVES

Pour des raisons de conservation, les registres d'État Civil de la commune de Bourg, allant de 1720 à 1900 ne sont plus consultables en version papier. Ces derniers ayant été numérisés par le service des Archives Départementales de la Gironde, vous pourrez les consulter en ligne sur leur site : <https://archives.gironde.fr/>

EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE

Demande à adresser au Ministère de la Justice sur : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1420

CERTIFICAT DE NATIONALITÉ FRANÇAISE

Demande à adresser au Juge d'Instance de Libourne.
Tribunal Judiciaire de Libourne
22 rue Thiers
33509 Libourne
Téléphone : 05 57 55 36 80



Les démarches administratives

PACS (Pacte Civil de Solidarité)

Depuis le 1^{er} novembre 2017, vous pouvez signer votre PACS en Mairie.

Le pacte civil de solidarité (Pacs) est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Les partenaires pacsés s'engagent à une aide matérielle réciproque (contribution aux charges du ménage : dépenses de loyers, de nourriture, de santé...) et à une assistance réciproque (en cas de maladie ou de chômage).

Qui peut faire une déclaration de Pacs ?

Les futurs partenaires :

- doivent être majeurs,
- doivent être juridiquement capables ; un majeur sous curatelle ou tutelle ne peut se pacser que sous certaines conditions,
- peuvent être français ou étrangers (toutefois si le couple vit à l'étranger, le Pacs ne peut être conclu devant l'ambassade ou le consulat français que si l'un des partenaires au moins est français.

Quelles sont les démarches à accomplir ?

> Vous devez rédiger la convention et la déclaration conjointe,

> Produire les pièces justificatives suivantes :

- L'original et la convention en 1 seul exemplaire,
- La déclaration conjointe de convention de Pacs,
- La copie intégrale de votre acte de naissance (datant de moins de 3 mois) délivré par votre mairie de naissance,
- Si vous êtes divorcé ou veuf, vous devez fournir le livret de famille.

Le dossier complet est à déposer chez un notaire ou à la Mairie, accompagné des pièces justificatives.



MARIAGE

Les deux futurs époux doivent se présenter pour retirer un dossier qui précisera les pièces à fournir et pour réserver une date de célébration.

CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Les demandes sont uniquement déposées dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil :

Mairie de Blaye : 05 57 42 68 68

Mairie de Saint André de Cubzac : 05 57 45 10 10

Mairie de Saint Savin : 05 57 94 09 73

Mairie de Saint Ciers Sur Gironde : 05 57 42 60 87

Mairie de Pugnac : 05 57 68 80 31

Carte Nationale d'Identité (CNI) :

Depuis le 15 mars 2017, la Mairie de BOURG ne reçoit plus les demandes de Cartes Nationales d'Identité.

Pour obtenir votre carte nationale d'identité, vous devez :

> Pré-renseigner votre dossier en ligne sur le site de l'A.N.T.S

> Vous devez vous rendre dans une des mairies habilitées à délivrer les cartes d'identité. Attention, les mairies reçoivent UNIQUEMENT sur rendez-vous, la prise de rendez-vous se fait sur le site : <https://rendezvousonline.fr>

Prévenu par courriel ou sms, vous devrez retourner dans la même mairie pour retirer votre nouvelle carte d'identité.

Passeport biométrique :

Les dispositions sont identiques que celle de la carte d'identité.

SORTIE DU TERRITOIRE MINEUR

Depuis le 15 janvier 2017, un mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- pièce d'identité valide du mineur (carte identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination)



APRÈS UN DÉMÉNAGEMENT

La Ville de Bourg, en partenariat avec mon.service-public.fr, vous permet de faire votre changement d'adresse en ligne. La mairie se tient à votre disposition pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter.

- formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale, à télécharger sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1922>

- photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire (carte identité ou passeport).

Cette mesure ne nécessite pas le passage en mairie.

RECENSEMENT CITOYEN

Inscription en Mairie, à compter du jour anniversaire des jeunes de 16 ans, domiciliés sur la commune. Pièce à fournir : livret de famille, pièce d'identité du jeune et justificatif de domicile de moins de trois mois.

La Ville de Bourg, en partenariat avec mon.service-public.fr, vous permet de faire votre demande d'inscription en ligne.



Le haut de la rue Cahoreau donnant sur la place de la halle et la porte de la mer un peu plus bas.



QUELLES DÉMARCHES AVANT VOS TRAVAUX ?

AUTORISATIONS D'URBANISME

Désormais, les demandes d'autorisations d'urbanisme peuvent être déposées en ligne, sur le lien suivant :

<https://cubzaguais.geosphere.fr/guichet-unique>

Une création de compte est sollicitée à la connexion, lequel reste valide pour des enregistrements ultérieurs.

PLU COMMUNAL (PLANS ET RÈGLEMENTS)

Pour tout projet de construction (permis de construire), rénovation, extension, il est utile, avant de déposer votre demande, de consulter le Plan Local d'Urbanisme pour savoir quelles sont les règles en vigueur sur la zone où vous souhaitez développer votre projet. En consultant les plans du PLU communal vous connaîtrez la zone à laquelle appartient la parcelle concernée par le projet.

L'ensemble des planches du PLU ainsi que les règlements afférents sont disponibles sur le site de la Commune (onglet « vie économique – Urbanisme »).

La physiologie de la commune implique en outre des protections spécifiques. En effet, la singularité de Bourg fait qu'elle comprend des protections individuelles et collectives du patrimoine (corniche de la Gironde, protection des abords des monuments historiques...) et individuelles (protection du patrimoine bâti et naturel).



De même, un PPRMT (Plan de Protection du Risque Mouvements de Terrain), lié à l'existence d'un sol accidenté (falaises) et d'un sous-sol comprenant des carrières, permet de protéger les biens et les personnes à titre préventif.

Enfin, la face sud de la commune longe la Dordogne, ce qui implique l'existence également d'un PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation), lequel couvre aussi les abords de ses affluents.

En fonction de votre projet et des caractéristiques de votre parcelle, l'ensemble de ces éléments est susceptible d'être complété de dispositions réglementaires particulières. C'est pourquoi, afin de vérifier la faisabilité de votre projet, nous vous encourageons à vous rapprocher du service Urbanisme de la commune.

POUR LOUER, DIVISER OU VÉGÉTALISER

Il vous faudra un permis, merci de vous adresser au secrétariat de la mairie de Bourg.

POUR FAIRE INSTALLER DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Vous pouvez calculer le potentiel solaire de votre toiture avec le cadastre solaire du Grand Cubzaguais.

<https://grand-cubzaguais.cadastre-solaire.fr/>



Le bas de la rue Cahoreau à gauche, le bord de Dordogne sous un soleil radieux. Le ruisseau de la Libarde ci-dessous, et la porte du Musée Poignant.

LOTISSEMENTS

5 lotissements sont en cours d'aménagement sur la Commune de Bourg, à des étapes différentes.

3 d'entre eux sont quasiment achevés (Les jardins de Bacchus et les hauts de Beau site dans le secteur du Mas) et les vallons de Portier... à Portier.

Le hameau du verger (5 lots) et les terrasses de la Fue (25 lots) sont en début d'aménagement.

Le service de l'Urbanisme se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur ces opérations.



REVITALISATION DU CENTRE-BOURG

Engagée dans une forte politique de revitalisation du centre-bourg, la commune a mis en place différents dispositifs :

- Des subventions pour la rénovation de l'habitat (sous réserve du dépôt et de la validation du dossier par l'ANAH).
- Le Permis de louer, pour lutter contre l'habitat indigne.
- L'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) vous accompagne dans votre projet de rénovation d'un immeuble vacant en centre-ville



Locations de salles

LES SERVICES DE LOCATION DE SALLES TARIFS 2024

LA CITADELLE

Pour les Bourquais

Les personnes bourquaises sont : l'intéressé(e), ses ascendants (parents et alliés) et descendants (parents ou alliés) en ligne directe résidant à Bourg.

Mise à disposition en semaine

(du lundi au jeudi de 8h du matin à, au plus tard, 6h le lendemain matin).

390 € pour 1 jour

630 € pour 2 jours consécutifs

770 € pour 3 jours consécutifs

Mise à disposition en fin de semaine

(de 8h du matin à, au plus tard, 6h le lendemain matin).

Vendredi 720 €

Samedi 1000 €

Dimanche 890 €

Vendredi + samedi 1370 €

Samedi + dimanche 1500 €

Vendredi Samedi et dimanche 2060 €

Forfait « veille de la manifestation » 170 €

Pour les non-Bourquais

Mise à disposition en semaine

(du lundi au jeudi de 8h du matin à, au plus tard, 10h le lendemain matin).

720 € pour 1 jour

1190 € pour 2 jours consécutifs

1440 € pour 3 jours consécutifs

Mise à disposition en fin de semaine

(de 8h du matin à, au plus tard, 10h le lendemain matin)

Vendredi 1390 €

Samedi 1950 €

Dimanche 1730 €

Vendredi + samedi 2670 €

Samedi + dimanche 2930 €

Vendredi Samedi & Dimanche 4015 €

Forfait « veille de manifestation » 170 €



> Vous adresser au secrétariat de la Mairie
au 05 57 68 40 04

Pour les associations

Les associations ayant une activité régulière à BOURG pour la promotion et l'animation de BOURG, les associations caritatives, dont les manifestations ne créent pas d'activité commerciale et ayant fourni leurs rapports moraux et financiers, ont droit par exercice civil à :

1^{ère} utilisation : gratuite

2^{ème} utilisation : 390 €

3^{ème} utilisation : mêmes tarifs que pour les Bourquais

Chauffage : compris

Dépôt de garantie :

Dans tous les cas d'occupation (même gratuite) la caution versée sera égale à 2800 € maximum 3350 € pour les occupations les plus coûteuses.

Une caution de 1060 € sera perçue lors de prêt éventuel de micros.



CHAIS DE PORTIER

Associations

Bourquaises* Gratuit

Avec intérêt communal Gratuit

Autre 205,00 €

Manifestations

Administrés bourquais 275,00 €

Ordre économique 325,00 €

Campagnes électorales 205,00 €

Location en complément de la salle de la Citadelle 315,00 €

Caution 560,00 €

Chauffage Compris

* Association dont le siège social est à Bourg, dont les activités principales se déroulent sur la commune et dont une ou plusieurs manifestation(s) publique(s) participe(nt) à l'animation de la ville.

Les équipements et services

LES ESPACES SPORTIFS : STADE DE FOOT, BASKET, TENNIS, CITYPARK

En pratique libre ou au sein d'un club, la commune compte de nombreux équipements sportifs qui permettent aux Bourquais(es) et aux habitants des communes voisines, sportifs du dimanche ou accros de la forme, de s'épanouir dans des activités variées.



UNION DES TENNIS DE BOURG PRIGNAC ST GERVAIS

2 courts de tennis – Plaine des Sports

Président de l'UTBPG (Union des Tennis de BOURG PRIGNAC St GERVAIS)

Vincent LEVA

99 Chemin des amourettes – 33710 BOURG

Tél : 05 57 68 36 63

utbpg33710@gmail.com



SIC BOURG

Gymnase – Plaine des Sports

Tél/Fax : 05 57 68 91 77

si.ces.bourg@wanadoo.fr



STADE MUNICIPAL LÉO LAGRANGE Allées François Daleau



D'autres salles et locaux municipaux peuvent être mis à la disposition des associations sportives.

SALLE CAMECEM SALLE DE JUDO SALLE DE BOXE

Renseignements à l'accueil de la mairie



Les équipements «Petite enfance et vie scolaire»



GROUPE SCOLAIRE GABRIELLE DUMONTET

Directrice :
Madame Anne-Sophie RENAUD

ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE

Rue Henri Davril 33710 Bourg
Tél : 05 57 68 43 71

L'École maternelle comprend 3 professeurs des écoles, des ATSEM (Agent Territorial Spécialisé d'École Maternelle), ainsi que deux jeunes effectuant leur service civique.

Elle bénéficie aussi d'un réseau d'aide spécialisé aux enfants en difficulté qui assure une prise en charge en ateliers restreints (2 à 4 enfants) à dominante rééducative ou proposant l'intervention de la psychologue scolaire en observation ou en bilan.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE

2, Place Jeantet 33710 Bourg
Tél/fax : 05 57 68 44 22
E-mail : e.bourg@ac-bordeaux.fr

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

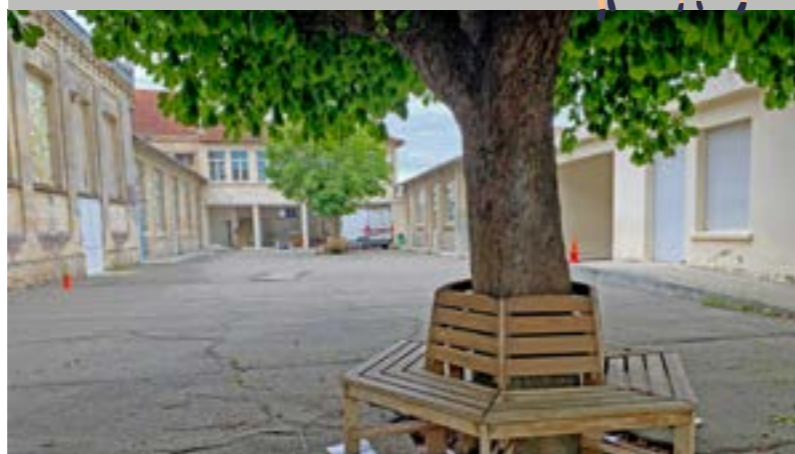
Responsable de l'accueil
périscolaire :
Madame Christelle CABAROUY



École maternelle publique



École élémentaire publique



Collège intercommunal



COLLÈGE INTERCOMMUNAL JACQUES PRÉVERT

2, rue des Écoles Bourg 33710
Tél : 05 57 68 46 10
Vie Scolaire : 05 57 94 09 47
Site Internet :
<https://collegejacquesprevertdebourg-surgironde.wordpress.com/>
Principal : Monsieur PERUCH

Les commerces et marchés

LES COMMERCES

Accès à la liste
des Commerçants/Artisans
en scannant le QRCode.



LES MARCHÉS

LE DIMANCHE

Place de la Libération – Sous la Halle

Vous trouverez tous les dimanches un marché pittoresque de 8 heures à 13 heures, où se côtoient les vendeurs d'huîtres et de poissons avec les producteurs locaux de fruits et de légumes et autres.

ATTENTION !

Pas de voiture sur la Place de la Libération de 5h à 15h. > Mise en fourrière des véhicules stationnés sur ces horaires.

LE MARDI MATIN

Place de la Libération
Poissonnier :
Monsieur CRAMPE : 06 18 04 02 14

Affuteur rémouleur :
Monsieur MORENO : 06 88 28 31 76

LE VENDREDI MATIN

Place de la Libération
Poissonnier :
Monsieur CRAMPE : 06 18 04 02 14
Marchand de fruits et légumes :
CEZAC PRIMEUR SARL Fred et Mary : 06 12 72 78 17



Transports



LES BUS

La ligne de bus 201 dessert Bourg sur 5 arrêts différents, et relie Blaye à Lormont (La Buttinière). Depuis ce terminus, les usagers ont accès, en 1 heure (heure de pointe) depuis le centre de Bourg, notamment à l'ensemble du réseau tramway de la métropole bordelaise.

La ligne 201 permet également l'accès à la gare TER de Saint-André de Cubzac en 15 minutes en heure de pointe.

L'ensemble des horaires est disponible via le lien suivant :

<https://www.transports.nouvelle-aquitaine.fr>



LE BAC BLAYE - LAMARQUE

Un bac permet de rallier le Médoc depuis Blaye
Service Maritime départemental - 6, cours du
Général de Gaulle – 33390 BLAYE

<https://www.gironde.fr/deplacements/les-bacs-girondins-ferries#horairesblayelamarque>

Les usagers devront être présents à l'embarquement 15 minutes au minimum en hiver et 30 minutes au minimum en été, avant le départ.

La traversée de l'estuaire de la Gironde dure 30 minutes environ.



Les billets sont à prendre directement à bord du bateau au moment du départ.

La collecte des déchets

LA PROPRETÉ, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

La propreté est l'une des priorités de la ville de Bourg, de nombreux efforts sont entrepris pour embellir notre cité.

Participons ensemble à cet effort en utilisant les endroits réservés à cet effet.

Luttons ensemble contre les dépôts sauvages de déchets ou d'emballages cartons.

Ne jetons plus des papiers sur la voie publique et utilisons les différentes poubelles à votre disposition dans la ville.

Utilisons les «toutounets» à disposition en ramassant les excréments de nos chers animaux de compagnie.

L'une de nos préoccupations actuelles est la lutte contre le « fléau urbain » que constitue le phénomène des tags qui dégrade le patrimoine de notre ville. Récemment, il a été constaté des dégradations (tags) sur les murs des arrêts de bus, des murs de privés, ceux des WC publics et divers surfaces du patrimoine communal. Même si le nettoyage des tags ne relève pas en principe de la compétence de la commune systématiquement, puisque les surfaces taguées sont privées, nous nous attachons à lutter contre ce fléau qui défigure notre village ancien.



NÉO SMICVAL ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPI

www.smicval.fr/

Le Zéro Déchet Zéro Gaspi est une démarche positive d'amélioration constante. Il ne s'agit pas de tout révolutionner du jour au lendemain mais de mettre en place, action après action, un mode de fonctionnement plus vertueux.

Emballages et papiers

Ne plus acheter d'aliments sous plastique. Privilégier le vrac et apporter ses bocaux ; acheter des aliments locaux et de saison. Et si possible, se mettre au jardinage pour consommer ses propres légumes !

Restes alimentaires

Ne plus jeter automatiquement les produits dont la Date de Durabilité Minimale (mention : À consommer de préférence avant...) est dépassée, planifier ses repas, acheter ce dont on a besoin et faire une liste de courses pour gagner du temps.

Installer un composteur individuel/partagé ou un lombricomposteur, participer à la collecte des restes alimentaires, donner aux poules...

Appareils électriques et électroniques

Réparer plutôt que jeter : ordinateur, grille-pain, cafetière... Il existe une multitude de solutions pour faire réparer nos objets en panne ou cassés avant de les jeter. Réparer ses objets est un acte citoyen indispensable pour préserver notre environnement, réduire la quantité de déchets et limiter l'exploitation des ressources naturelles.

Déchetterie Pôle Recyclage (déchetterie) le plus proche à Saint Gervais, route du port neuf.

Tél. : 05 57 84 74 00

Accueil du lundi au jeudi sans RDV et les vendredis et samedis sur RDV.



Consignes d'utilisation des points d'apport collectifs :

- 1 Déverrouillez la borne grâce à votre carte d'accès
- 2 Ouvrez la trappe et introduisez vos déchets
- 3 Refermez complètement la trappe après dépôt
- 4 Laissez les lieux propres

Attention : Il est interdit de déposer des déchets autour des bornes sous peine de poursuites (articles R.362-1 et R.625-8 du code pénal).



EMBALLAGES TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT	RESTES ALIMENTAIRES
<p>Papiers - Journaux Magazines - sacs kraft</p> <p>Bouteilles en plastique</p> <p>Emballages en carton</p>	<p>Restes alimentaires</p> <p>Epluchures</p>
<p>Canettes Boîtes de conserve</p> <p>Polystyrène - Pots de yaourts Tout emballage plastique</p>	<p>Dosettes souples de café Sachets de thé</p> <p>Serviettes et mouchoirs en papier</p>
<p>Bien les vider, inutile de les laver et les déposer séparés les uns des autres sans sac</p>	<p>Mettez les restes alimentaires dans votre bio seau et le vider dans le bac</p> <p>Ne pas déposer de plastique dans les restes alimentaires.</p>
ORDURES MÉNAGÈRES	VERRE DANS VOS BORNES HABITUELLES
<p>(maximum 50 litres)</p> <p>Mettez vos ordures dans un sac bien fermé</p>	<p>Retirez les bouchons et couvercles</p> <p>Le verre est recyclable à l'infini ! Il est interdit de déposer du verre dans les emballages, les ordures ménagères et les restes alimentaires.</p>



La fontaine et l'écluse du port de Bourg



La Maison de santé



Informations pratiques 2024



NUMÉROS D'URGENCE

Gendarmerie	05 57 94 06 75
Pompiers	18 ou 112
Samu Social	115
Centre antipoison	05 56 96 40 80

HÔPITAUX :

- Blaye	05 57 33 40 00
- Lormont	05 56 94 47 57
- Libourne	05 57 55 34 34
- Bordeaux hôpital Pellegrin	05 56 79 56 79
Médecins de Garde	15 (N° unique)
Kiné Bronchiolite Gironde	0820 825 600
Pharmacie de Bourg	05 57 68 41 54
Pharmacie de garde	32 37 (N° unique)

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Médecins Généralistes

Docteur BILDET	MSP*	05.64.31.19.75
Docteur MARTINET	MSP*	05 64 31 19 75
Docteur LECOURT	MSP*	05 64 31 19 75
Docteur DUNIKOWSKI	MSP*	05 64 31 19 75
Docteur THÉRÉNE	MSP*	05 64 31 19 75

Infirmiers

Madame BERNALEAU	MSP*	06 81 77 63 29
Madame CANU		06 82 31 89 39
Madame DAGORN	MSP*	05 24 21 60 32
Monsieur DESSEIX		05 57 68 42 83
Madame GELOS	MSP*	05 24 21 60 32
Monsieur GONZALEZ		05 57 68 42 83
Monsieur HORNOY	MSP*	06 58 27 38 01
Monsieur MAGAL		06 82 31 89 39
Monsieur SAFARZADEH		05 57 68 42 83
Madame SI-ALI	MSP*	05 24 21 60 32

Pharmacie

De Bourg	05 57 68 41 54
----------	----------------

SPÉCIALISTES

Chirurgiens orthopédistes

Docteur BALABAUD (rachis - dos)	MSP*	05.64.60.15.47 / 065.56.43
Docteur LAVIGNAC (membre supérieur)	MSP*	05 56 43 74 90
Docteur GARCIA (membre inférieur)	MSP*	05 56 43 74 90

Dentistes

Docteur ATTARD	MSP*	05 57 68 32 72
Docteur LAPIERRE	MSP*	05 57 68 32 72

Kinésithérapeutes

Monsieur BRASSENS		05 57 58 70 74
Madame COMPAIN		05 57 58 70 74
Monsieur GARCIA		06 41 31 17 40
Monsieur GILLARD		05 57 58 70 74
Madame GOMES		05 57 68 21 55
Madame HORVATH		07 83 59 72 43
Monsieur LERUITE		05 57 58 70 74

Orthophoniste

Madame BLANCHARD		06 87 06 82 81
Madame PORCHERON		05 57 68 47 97
Madame RIEANT		05 57 58 70 74
Madame ZARAGOSZA		05 57 58 70 74

Orthoptiste

Monsieur GASSON	MSP*	07 65 51 73 35
-----------------	------	----------------

Ostéopathe

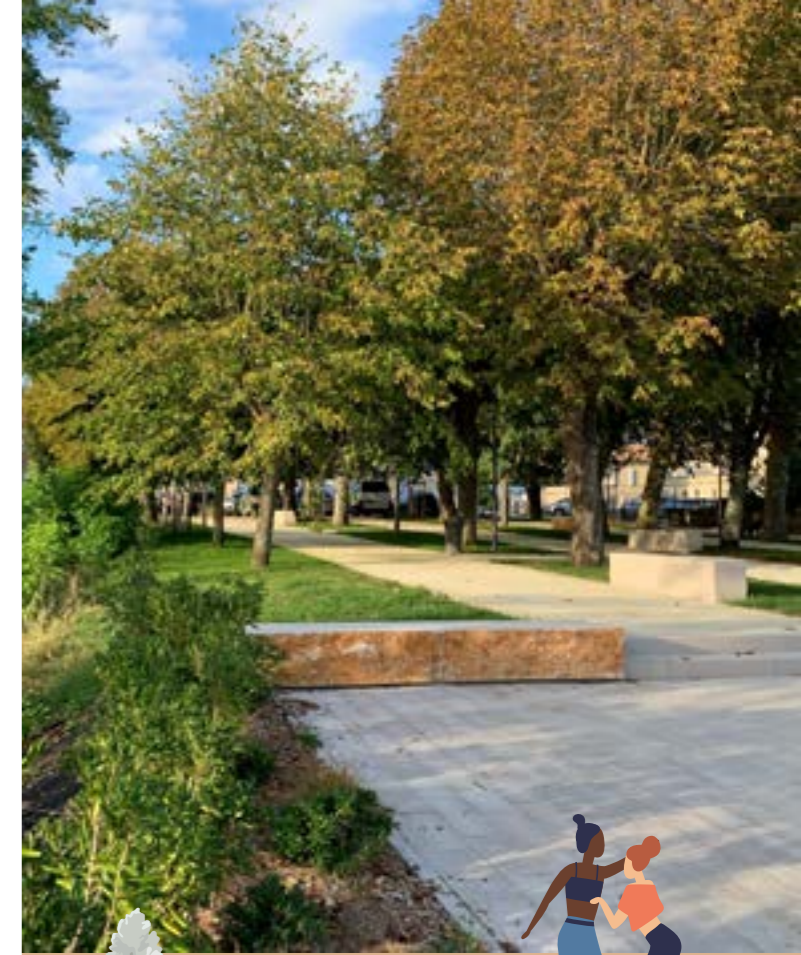
Madame ROQUES		07 67 90 94 95
---------------	--	----------------

Psychologues/Psychanalystes

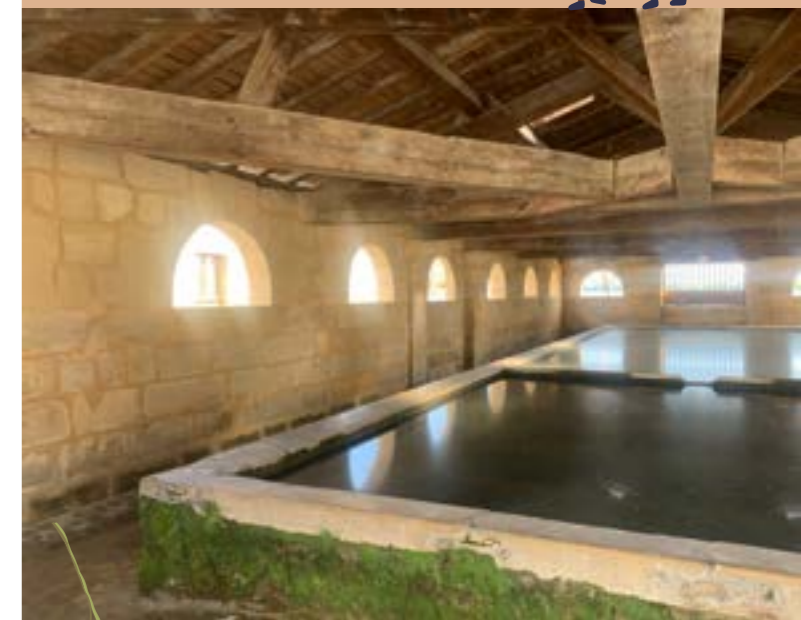
Madame GRIMBERT	MSP*	06 63 58 34 64
Madame MOUILLAC	MSP*	06 70 37 13 21

Opticien

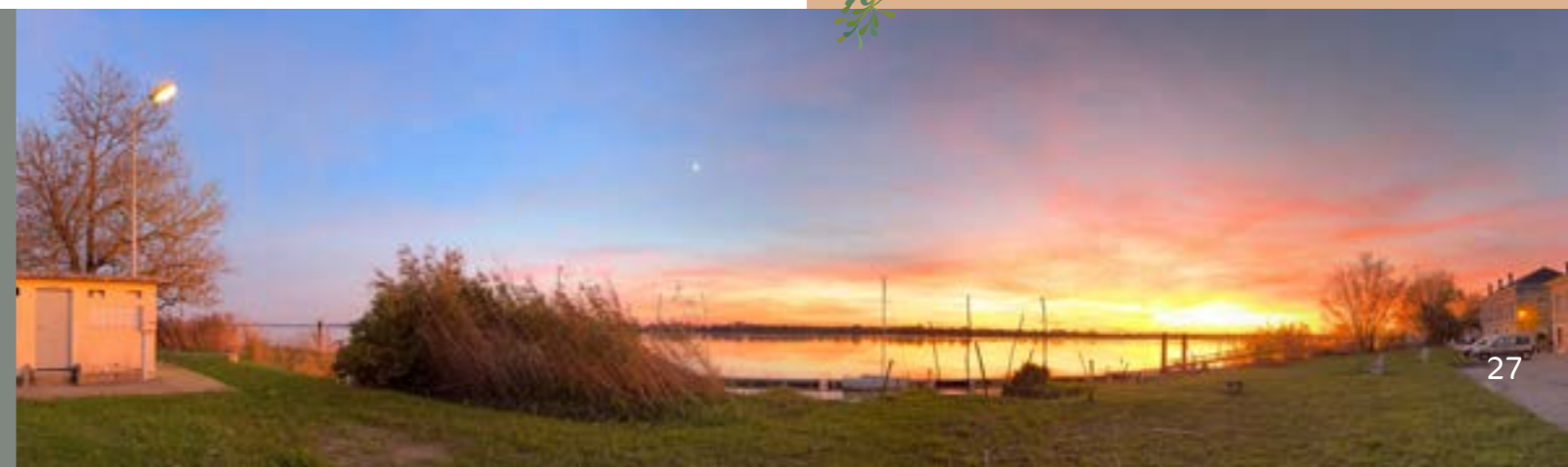
ESPACE VISION		05 57 68 34 84
---------------	--	----------------



La place de l'éperon



Le lavoir et un coucher de soleil sur le port



* M.S.P. : MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

2, Place de l'Eglise
 RDV au 05 64 31 19 75 ou sur Doctolib.fr
 Horaires d'ouverture du secrétariat :
 lundi au vendredi 8h-12h / 14h-18h
 Consultations médecin de garde sur RDV
 le samedi de 9h à 12h
 En cas d'urgence, en dehors des heures d'ouverture,
 composer le 15

Abécédaire des actions citoyennes

AMÉLIORER VOTRE QUALITÉ DE VIE SANS DÉGRADER VOTRE ENVIRONNEMENT, C'EST IMPORTANT !



COMPOST NATUREL

Feuilles, tonte de gazon, cendre, marc de café font un excellent engrais pour fertiliser le jardin et les plantes de votre maison.



LES DÉCHETS VERTS

Par arrêté préfectoral, les feux de broussailles, branchages, débris de jardins, sont interdits sur l'ensemble des communes de Gironde. Les déchets verts peuvent être déposés dans les déchetteries du canton, gérées par le SMICVAL.



LES FRELONS ASIATIQUES

Quand ils sortent d'hibernation c'est le moment de mettre des pièges à femelles fondatrices (100% sélectif).

NUISANCES SONORES, RESPECTEZ VOS VOISINS !

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé.

Arrêtés préfectoraux du 05 octobre 2009 et du 22 avril 2016.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tel que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables : 8h30-12h & 14h30-19h30
- les samedis : 9h-12h & 15h-19h
- les dimanches et jours fériés : 10h-12h

De plus, si pour vos travaux vous devez occuper le trottoir, une place de stationnement ou une partie de la route, il vous faut une autorisation d'occupation du domaine public. La demande est à faire au moins 15 jours avant le début des travaux auprès de la Mairie.

Une fois que vous avez reçu l'autorisation, il vous appartient de mettre en place les dispositifs prescrits, d'informer les riverains et d'afficher l'arrêté sur le lieu des travaux.



LES PROPRIÉTAIRES ET POSSESSEURS D'ANIMAUX

en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter un gêne pour le voisinage y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

La vie associative



La vie associative à Bourg est foisonnante, et son dynamisme, au fil des années, ne se dément pas. L'envie de se réunir autour d'un projet collectif, la capacité à construire ensemble, la volonté de donner de son temps, de ses compétences pour apporter de l'aide, défendre une cause, créer du lien social restent toujours aussi vivaces et irriguent le territoire d'une énergie souvent insoupçonnée.

ASSOCIATIONS (siège à Bourg)

Accès à la liste des Associations culturelles, sportives et autres en scannant le QRCode :



LES SERVICES PUBLICS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CUBZAGUAIS

365 avenue Boucicaut
33240 Saint-André-de-Cubzac
Tél. 05 57 43 96 37
www.grand-cubzaguais.fr

OFFICE DE TOURISME DE BOURG

1 Place de l'Éperon 33710 Bourg
+33 5 57 68 31 76
tourismebourg@grand-cubzaguais.fr
www.bbte.fr



Bourg
vu du ciel

Les festivités locales

CALENDRIER FESTIF ET CULTUREL 2024

La plupart des manifestations sont reconduites d'année en année



17 mars

MARCHÉ DOMINICAL DE PRINTEMPS Animation musicale

« L'Eléphant Brass Machine ». Fanfare Jazz
Place de la Libération



5 avril

RÉCITAL DE PIANO Luis-Fernando Perez

Organisation Association Bourg Arts et Vins.
Château de la Citadelle

13 avril

CARNAVAL DE L'APEEB Macunaïma

Ambiance festive Carnaval de Rio.
Place de l'éperon

18 & 19 mai

« BOURG EN MEULE » Proposé par « Les Petits Cubes de l'Estuaire »

Rassemblement de Mobylettes et autres cyclomoteurs et d'Estafettes. Concentration. Expositions. Animations. Balade en Côtes de Bourg Concert : « Ze Bus Band and Co ». Reprises Pop Rock.
Parc de l'Esconge.



21 juin

FÊTE DE LA MUSIQUE DU BOURG'JOIE Place de la Libération



23 juin

MARCHÉ DOMINICAL DE L'ÉTÉ Animation musicale

Place de la Libération



29 & 30 juin

MARCHÉ DE POTIERS « TERRES DE BOURG » Animations et ateliers enfants.

DJ set « Supergreen » pour l'apéritif le 29 juin à 18h.
Place de l'Éperon

12, 13 & 14 juillet

FESTIVAL INDUCTION

Théâtre, danse, littérature, musique
Château et parc de la Citadelle et dans le village

14 juillet

BAL POPULAIRE Spectacle de KALAGANTA

(Bal de musique afro/latine). Scènes d'été.
Château et parc de la Citadelle



27 juillet

CONCERT DE REGGAE

Fily Sound et Rastalib (Bx) - Dub Shepherds (Reggae Dub). (Clermont Ferrand). Scène régionale et nationale
Parc de l'Esconge

3 août

NUIT DU TERROIR

Gastronomie, dégustations, concerts
Parc de l'Esconge

30 août au 8 septembre

FÊTE FORAINE

7 septembre

FEU D'ARTIFICE

Parc de l'Esconge

21 septembre

ATELIERS SUR BOURG « Les Saxiphages »

(architecture, graphisme, vidéo...). Association DETOUR.
Parc de la citadelle



21 septembre

FÊTE DU FLEUVE

Guinguette/ DJ. Balades sur la Dordogne.
Au port

22 septembre

BOURSE AUX JOUETS EXPOSITION DE VOITURES MINIATURES

Château de la Citadelle



22 septembre

MARCHÉ DOMINICAL D'AUTOMNE Animation musicale

Place de la Libération

11 octobre

BOURG ARTS & VINS

Concert de musique classique
Château de la citadelle

12 octobre

CONCERT SOLIDAIRE

Fily Sound and Rasta Lib + M007
Château de la Citadelle

Septembre à novembre

BIBLIOTHÈQUE/MUSÉE

« Fenêtres avec vue »
Programmation en cours



14 décembre

NOËL À BOURG Animations

Lieu non défini.


La liste de manifestations est non exhaustive, celles-ci pouvant être modifiées avant leurs dates, renseignez-vous avant...

Directeur de publication : Pierre Joly
Rédaction, conception et crédits photos :
Mairie de Bourg
www.bourg-gironde.fr
Application mobile CityAll
(sélectionner « Bourg sur Gironde »)



DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE DE **BOURG**

La mairie vous
informe en temps réel
sur votre Smartphone

 Alertes notification

 Actualités

 Événements

 Travaux

Retrouvez toute l'information
locale sur votre Smartphone !



Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique.



Téléchargez gratuitement **CityAll**
puis sélectionnez votre ville

